



## Recel objet non voler

Par **AiderMoi1**, le **26/04/2023** à **13:44**

Bonjour je vien de sortir d'une audition en tant que témoin, j'ai prêter des affaires à une personnes qui ce l'ai ai fais saisir , cependant j'ai était contacter pour les récupérer car il ne sont pas declarer voler. Sauf que j'ai obtenu c'est affaire à lui suite du décès de mon père en 2019 et les affaire en question sont de 2020 et 2021 sur les numéro de serie . Donc il ne me l'ai rende pas et pire il pense que je ment du coup je doit être renetendu , vais je être ennuyer ou être en GAV ou quelque chose comme sa

Par **morobar**, le **27/04/2023** à **10:44**

Bonjour,

En effet comment pouvez vous hériter d'affaires fabriquées en 2020 et 2021 de votre père décédé en 2019 ?

Il est vraisemblable que vous allez devoir fournir des explications.